

**DELIBERATION N° 18/125 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DENOMINATION DU
COLLEGE DE PORTIVECHJU 2 - « CULLEGHJU MARIA DE PERETTI »
« COLLEGE MARIA DE PERETTI »**

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Marie SIMEONI
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Marcel CESARI à M. Julien PAOLINI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
Mme Pascale SIMONI à M. Michel GIRASCHI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Michel GIRASCHI au nom du groupe « Corsica Libera »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« **VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU l'article L. 421.24 du Code de l'Education qui dispose que la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement relève de la compétence de la Collectivité de Corse,

VU la délibération du Conseil d'Administration du collège de Portivechju 2 du 22 février 2018 adoptée à l'unanimité,

VU la notification, pour avis, aux autorités municipales de Portivechju de la délibération du Conseil d'Administration du collège de Portivechju 2 en date du 22 février 2018,

CONSIDERANT que la dénomination d'un établissement d'enseignement doit avoir une valeur éducative,

CONSIDERANT les éléments fournis en annexe,

CONSIDERANT notamment le parcours de Maria De Peretti, sa participation à la Résistance et sa déportation au camp de Ravensbrück,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE d'attribuer à l'établissement d'enseignement du second degré implanté à Portivechju, jusqu'ici dénommé Collège de Portivechju 2, le nom :

« Cullegghju Maria de Peretti »
« Collège Maria de Peretti ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 27 avril 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature is fluid and somewhat abstract, with a prominent loop at the end.

Accusé de réception
Objet DENOMINATION DU COLLEGE DE PORTIVECHJU 2
Identifiant acte 02A-200076958-20180427-09854-DE
Identifiant interne 09854
Date de réception par la préfecture 4 mai 2018
Nombre d'annexes 0
Date de l'acte 27 avril 2018
Code nature de l'acte 1
Classification 9.4

Fermer